







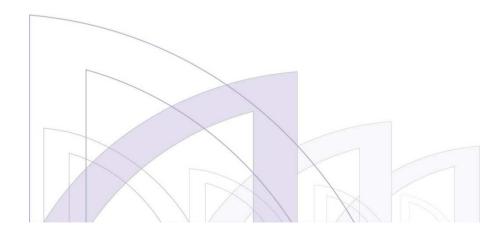
Forex, options binaires, arnaques financières en ligne :

l'AMF, le Parquet de Paris, la DGCCRF et l'ACPR se mobilisent





Benoît de Juvigny, secrétaire général, Autorité des marchés financiers





Forex, options binaires, arnaques financières en ligne : une avalanche de « nouvelles » offres

- Un contexte de crise qui favorise l'émergence de nouvelles offres visant le grand public :
 - Trading spéculatif : Forex, options binaires
 - Placements atypiques : diamant, terres rares, forêts exotiques, tableaux, vin, panneaux solaires, etc.
 - Fraudes bancaires
 - Usurpations d'identité visant au recouvrement des pertes
- Un phénomène amplifié par :
 - Une compréhension insuffisante du couple rendement/risque par les particuliers
 - L'industrialisation des pratiques offertes par internet : pression publicitaire, internationalisation, facilité
 de création/mobilité/disparition des sites, relais par les réseaux sociaux, etc.
- 28% des Français auraient été contactés ou démarchés pour investir dans ce type de placement (sondage CSA 2015 pour l'AMF)



Forex, options binaires sur internet : un fléau en croissance exponentielle

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 4 sites non autorisés répertoriés en 2010 vs 360 aujourd'hui
- 64 réclamations auprès de l'AMF en 2010 vs 1656 en 2015
- 41 % des 14 500 appels en 2015 de la plateforme Assurance Banque Epargne Info Service (ACPR, Banque de France et AMF)
- 44 % des nouvelles publicités sur internet sur les placements financiers en 2015 sont des publicités pour le trading très spéculatif
- 16 dossiers de médiation en 2011 vs 139 en 2015 (sites agréés)

Des sites aux méthodes commerciales redoutables :

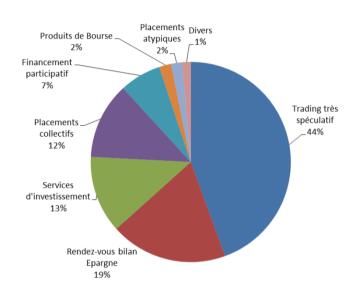
- Des sites internet autorisés par le régulateur chypriote mais dont les méthodes commerciales sont douteuses (cf. visites mystère de l'AMF menée en 2015)
- Des sites internet non autorisés liés à la criminalité organisée

Des produits extrêmement dangereux pour les particuliers :

175 millions d'euros de perte vs 13 millions de gain sur 4 ans, 9 clients perdants sur 10 sur des sites agrées par des régulateurs sérieux – étude menée par l'AMF, 2014



Une pression publicitaire forte et des messages déséquilibrés



Les nouvelles publicités pour les placements en 2015





LE PLAN B





Le livret A est mort Vive le plan B!

Comment passer de 0.75% de rendement par an à plus de 12% Découvrez le documentaire choc sur le Plan B

CLIQUEZ ICI



Une pression publicitaire forte et des messages déséquilibrés



Tradez sur le Forex

Bonus sur dépôt jusqu'à 200 € Les conditions générales s'appliquent





IFOREX









Les actions de l'Autorité des marchés financiers

- Une mobilisation opérationnelle multiple
 - Des voies juridiques et législatives :
 - Blocage de sites non autorisés
 - Interdiction de la publicité sur internet pour les produits les plus risqués (projet de loi Sapin 2)
 - Une possible future interdiction des produits les plus risqués (directive MIF II)
 - Les enquêtes des services de l'AMF :
 - 7 investigations conduites auprès d'entités agréés à Chypre et de sites non régulés
 - Des liens établis entre sociétés autorisées par Chypre et non autorisées
 - Une réalité des transactions qui n'est pas prouvée, tant sur les sites autorisés par Chypre que non autorisés
 - Un recours pour les particuliers pour les sites agréés : le service gratuit de la médiation
 - Une pression exercée au niveau européen, à travers l'ESMA, auprès du régulateur chypriote :
 - Mise en place de contrôles menés par la Cysec
 - Sanctions prononcées par la Cysec à l'encontre de 7 sites opérant en France



Les sanctions / transactions de la Cysec

Nom de la société	Nom commercial	Montant total : 1,837,000 €	Date de la décision Cysec
Pegase Capital Ltd	Interactive optionHellobrokers	Sanction de 300 000 € + suspension agrément	12.10.2015 29.02.2016
Rodeler Ltd	- 24 Fx - 24 option	Sanction de 156 000 €	12.10.2015
Banc de Binary Ltd	Banc de Binary	Transaction de 350 000 €	18.01.2016
Reliantco Ltd	UFX	Sanction de 123 000 €	29.09.2015
WGM Services Ltd	EZTrader	Sanction de 340 000 €	21.09.2015
IronFx Global Ltd	IronFx	Transaction de 335 000 €	02.11.2015 18.11.2015
Depaho Ltd	FXGM	Sanction de 233 000 €	12.10.2015



Une exposition nouvelle à travers le sponsoring sportif

- Des partenariats entre des plateformes d'options binaires ou de Forex et des clubs de football de 1ère division: Paris Saint-Germain, AS Monaco, OGC Nice, Olympique Lyonnais et AS Saint-Etienne
- Sur la saison 2015/2016, 5 sites sponsors officiels de clubs majeurs parmi lesquels
 3 sociétés sanctionnées par la Cysec. Une 4ème fait l'objet d'un contrôle
- Un phénomène nouveau en France, mais constaté à l'étranger, qui offre une visibilité massive à ces sociétés, donc à cette pratique







Les actions de l'Autorité des marchés financiers

- Une arme essentielle : la prévention et la pédagogie
 - Des campagnes de communication, des initiatives continues auprès de la presse (études, visites mystère spécifiques, mise à jour des listes noires avec l'ACPR, etc.)
 - Une plateforme d'information à l'écoute du public du lundi au vendredi de 9h à 17h
 (AMF Epargne Info Service : 01 53 45 62 00)
 - De nombreux contenus pédagogiques dans la rubrique Epargne Info Service du site de l'AMF







Olivier Fliche, directeur du contrôle des pratiques commerciales, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et coordonnateur du Pôle Commun ACPR-AMF



Des cas d'usurpation d'identité de l'ACPR ou de la Banque de France (1)

Exemples de scenarii

- 1 Il est indiqué au destinataire du courrier que des fonds lui appartenant, et correspondant à un placement ou des **gains réalisés à l'étranger et non déclarés au fisc** français, ont été détectés et bloqués sur un compte séquestre dans un autre pays. Il lui est demandé de rapatrier les fonds sous peine de poursuites judiciaires, moyennant le paiement préalable d'une somme et communication de divers documents (pièce d'identité, avis d'imposition, etc.).
- 2 Des courriers ou courriels sont adressés à des personnes ayant déjà subi des pertes sur le **Forex** ou dans le cadre d'opérations de trading d'options binaires, dans le prétendu but de les aider à **récupérer tout ou partie des fonds perdus**. Pour cela, il est demandé de verser une somme sous des prétextes divers (frais de dossier, frais d'assurance, garanties, etc.), ainsi que de transmettre des documents les concernant.





Des cas d'usurpation d'identité de l'ACPR ou de la Banque de France (2)

Exemples de pseudonymes	« agissant pour le compte de »	Exemples d'adresses mails
Alexandre COSTA Alexandre KOVALSKI Christian BIALES Richard LEGRAND	La commission des sanctions de l'ACPR La direction du contrôle des pratiques commerciales La « division nationale d'investigation des délits financiers »	costa.acpr@commission- sanctions.com REGAFI- AGREMENT@acp.banque- france.fr (en réalité smtp.mobile13@gmail.com)







Des offres de crédit frauduleuses qui se multiplient sur internet (1)





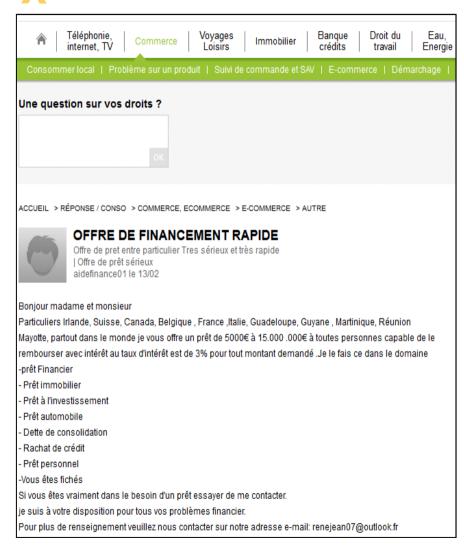
' Taux unique: 2%

"Vos fonds pourront être disponibles en moins de 72 heures. Nous sommes la solution la plus rapide de prêts privés disponibles sur le marché. Vous n'aurez pas besoin de passer par la paperasse interminable, les verifications de crédit, les preuves de revenu pour obtenir l'approbation de votre prêt. Nous offrons un processus simplifie de traitement des prêts et un déboursement rapidin de traitement des prêts et un déboursement rapid.





Des offres de crédit frauduleuses qui se multiplient sur internet (2)









Une imagination sans limite et des pièges de plus en plus perfectionnés (1)









Hormis le rachat total et la mise en place de Les taux sont fixes et contractuels, vous n'avez

Versement Libres Programmés, toutes vos pas à vous soucier de l'évolution des marches opérations de gestion sout réalisables en ligne annexes. gramatement depuis votre Espace client. Le Compte ISA Activ + est reconductible par tacite et donc se renouvelle automatiquement de ne pas limiter vos projets au quotidien.

Votre énargue reste stable et lucrative



La rémunération est toujours com- Le jour suivant de l'acquisition de la posée d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité débute une nouvelle Prime de fidélité. période d'acquisition de 6 mois.

L'intérêt de base est acquis à partir du Le tarif de la prime de fidélité peut le compte et jusqu'au jour du retrait.

Il est garanti et sans conditions.

sur les montants qui sont restés de mois. manières ininterrompues sur le compte d'épargne règlementé durant les 6 mois. L'intérêt de base est versé sur votre suivants le versement.

main du versement

Le tarif de la prime de fidélité en vi-

gueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste La prime de fidélité n'est acquise que inchangé pendant une période de 6

compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, Cette prime court à partir du lende- à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et ler octobre.

La prime de fidélité est versée sur votre compte le premier jour qui suit la fin d'une

Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 6 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent.

Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base

Conditions genérales

SIMPLE ET FACILE À GÉRER

LI LOCKETTLOSAMICARES.

1.2 LUTTE CONTRETE HEAVERMENT DESCRIP- 1.3 RETRAITS.

THE THE PROPERTY IN TRANSMISSION FOR THE PROPERTY OF THE PROPE

Cupital Binniers est applament tenue de s'ultrus.

re supris de ser Clemes pour les appearants et au de s'ultrus.

re supris de ser Clemes pour les appearants que la s'appearant con une sinchabendiers en raison als la ser l'une manimum, non service de l'appearant de point des propriettes que la service de la production de production de l'appearant de l'appearant de production de l'appearant de l'appearant de production de l'appearant de l'appeara

Le placement est unus risques, il est garneri, et à ce titre, l'éparginant sers certain de récupérer au moine la totalifé du capital qui a été place, sur un compte ségrégué, hébergé pur l'une de nos banques pautenaires.

Celle ci convre les fonds par le moyen d'une assumuce de

Tel: 09 77 55 59 62 Mail Contact/Confounce









Une imagination sans limite et des pièges de plus en plus perfectionnés (2)



Compte d'épargne en ligne Premium Commercialisé par

Informations clés pour l'épargnant

Le compte d'épargne en ligne Platinium est un "compte d'épargne réglementé" ou un "dépôt d'épargne réglementé": On ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus. Cette fiche doit vous être fournie à l'ouverure du compte. Lisez la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.

Conditions

- * Compte réservé à un usage internet
- * Dépôt minimum : 10.000 euros
- * Votre compte ne peut pas avoir un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

Rémunération du compte

Intérêts de base: 0.7% (sur une base mensuelle) Prime de fidélité: 1,2% (sur une base annuelle) La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une Prime de fidélité.

<u>L'intérêt de base</u> est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Il est garanti et sans conditions.

La prime de fidélité n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manières ininterrompues sur le compte d'épargne règlementé pendant 6 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement.

Le jour suivant de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 6 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 6 mois.

L'intérêt de base est versé sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. La prime de fidélité est versée sur votre compte le premier jour qui suit la fin d'une période de 6 mois.

Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 6 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

Frais

- * Ouverture: gratuit.
- Clôture: gratuit.
- * Gestion: gratuit.
- * Fiscalité: Absence de Fiscalité

Autres informations

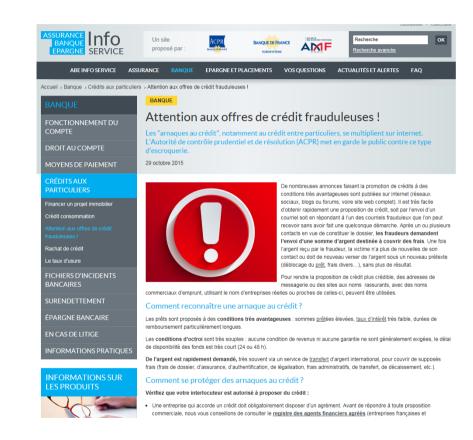
- * Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par Trade Capital Invest, vous pouvez retirer votre argent a tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut pas être utilise comme un compte à vue.
- * Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne.





ACPR Les actions de l'ACPR

- Communiqués de presse
- Dépôts de plaintes
- Fermetures de nom de domaine et de sites





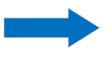


Vincent Designolle, directeur de cabinet, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes



La mission de la DGCCRF : protéger le consommateur

La protection du consommateur s'inscrit au cœur des missions de la DGCCRF



- Fixer et faire respecter les règles relatives à l'information des consommateurs et à la loyauté des pratiques commerciales ;
- Détecter et sanctionner les pratiques commerciales trompeuses (PCT) et vérifier la bonne application des règles de publicité;
- Informer les consommateurs sur leurs droits.



Le code de la consommation : un outil dédié à la protection du consommateur



Une mission inscrite dans le cadre de la règlementation européenne



Lutter contre les arnaques sur internet

Un contexte caractérisé par un développement accru de nouvelles offres de placements à risque sur Internet : trading en ligne (Forex, options binaires, CFD etc.) et placements atypiques (terres rares, marché de l'art, vins etc.)

Une action structurée de la DGCCRF



- Des services spécialisés : Dossiers financiers, contrôles sur internet...
- Une action ciblée :

75 plaintes de consommateurs en 2015

Une surveillance constante sur internet (CSCE)

- Des pouvoirs d'enquête renforcés et élargis par la loi relative à la consommation



« L'enquêteur mystère »

MÉTAUX DE TERRES RARES





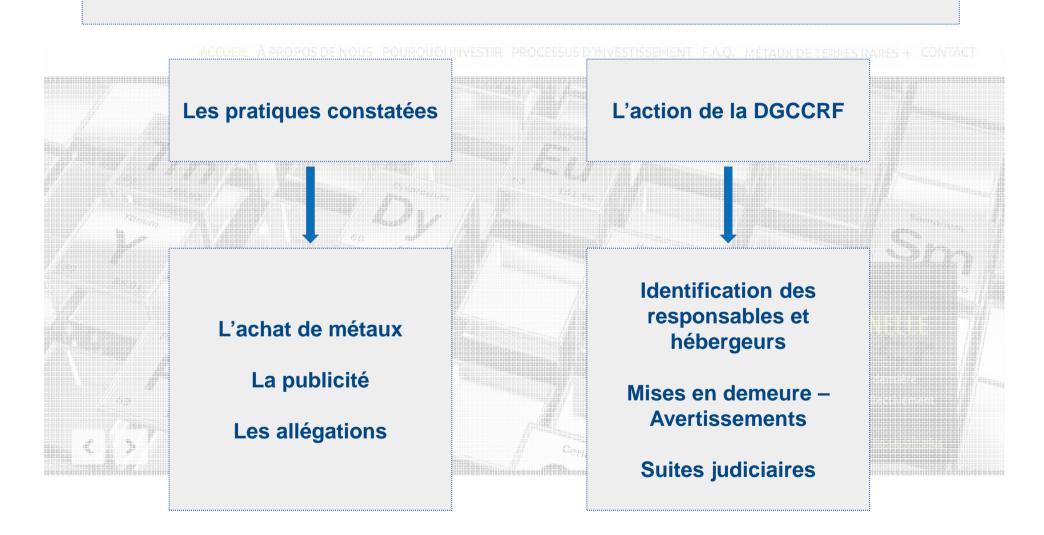
Étude de cas : le marché des terres rares

ACCUEIL À PROPOS DE NOUS POURQUOI INVESTIR PROCESSUS D'INVESTISSEMENT F.A.Q. MÉTAUX DE TERRES RARES + CONTACT





Étude de cas : le marché des terres rares





La DGCCRF agit au quotidien pour prévenir les pratiques frauduleuses

- Veille constante sur internet
- Poursuites pour sanctionner les pratiques trompeuses

https://www.facebook.com/DGCCRF/

- Information des consommateurs sur :
 - Les fraudes identifiées
 - Les bonnes pratiques pour s'en prémunir



DGCCRF http://www.economie.gouv.fr/dgccrf



https://www.facebook.com/DGCCRF/



https://twitter.com/dgccrf



François Molins, procureur de la République de Paris



Sites illégaux de trading en ligne Forex / options binaires et escroqueries par faux ordres de virement

Un montant estimé à 4,5 milliards de pertes sur 6 ans, en France.

Un chiffre qui dépasse la fraude à la TVA sur les quotas de carbone

Une mobilisation d'intérêt général

4 institutions qui s'engagent...









... des initiatives multiples, des moyens déployés

MAIS

Face à l'exposition massive, aux mécanismes obscurs et à l'ingéniosité commerciale des « sociétés » générant des profits illicites considérables



Une absolue nécessité de prise de conscience du public : la promesse de l'argent facile et sans risque est un leurre absolu









Annexes

De la déconvenue à l'arnaque : les règles d'or

Forex et Options binaires: un mot d'ordre, fuir

- Ce ne sont pas des produits pour le grand public
- Sur les plateformes autorisées 90 % des clients perdent leur argent
- Sur les plateformes non autorisées : 100 % des clients perdent leur argent

Certains comportements doivent mettre la puce à l'oreille du public :

- Le placement est très rémunérateur ou l'offre de crédit très attractive et réservés à quelques privilégiés
- Le commercial fait pression, relance sans cesse et prétend que demain il sera trop tard pour conclure la transaction
- Il demande un versement rapide, souvent sur un compte à l'étranger (en cas de demande de crédit par exemple, un intermédiaire autorisé ne demandera jamais de versement avant l'obtention du crédit)
- Il ne pose pas de questions pour connaître le besoin d'épargne du client, son profil d'investisseur ou ses ressources
- Il vous demande des informations personnelles : coordonnées bancaires ou autres

Demandes paraissant émaner de l'ACPR, la Banque de France ou l'AMF

 En aucune manière, l'ACPR, les Commissions des sanctions de l'ACPR ou l'AMF, le Médiateur de l'AMF ou la Banque de France ne demandent au public le versement de sommes d'argent, ni la communication d'informations personnelles

Nos conseils au public

Avant toute action, vérifiez si votre interlocuteur est habilité à fournir des services financiers

- ① Consultez le registre des agents financiers agréés (entreprises françaises et étrangères, autorisées à exercer des activités financières en France) www.regafi.fr
 - 2 Consultez le registre des intermédiaires autorisés à exercer des activités en France www.orias.fr

Au moindre doute

- 1 Ne versez pas d'argent
- 2 Ne communiquez pas d'informations personnelles (coordonnées bancaires ou autres)

Faites preuve de prudence

Méfiez-vous des « bons filons »

La poule aux ceufs d'or n'existe pas!

I - Charte Éthique du Football

Préambule

Le Football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire car le sport doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

Retrouver l'esprit sportif

Le sport est porteur de hautes valeurs morales qui en font un moyen d'éducation exceptionnel et un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion de l'homme.

L'esprit sportif, c'est aussi le respect des valeurs humaines qui doivent prévaloir en tout état de cause sur les enjeux de la compétition, enjeux économiques compris.



Source : Fédération Française de Football





0 811 901 801



0 811 02 02 17



39 39